



Détenu depuis le 30 juillet à la prison centrale de New Bell, après son séjour de près de deux semaines à l'hôpital Laquintinie de Douala, l'artiste Tenor a comparu pour la première fois devant le juge du tribunal de première instance de Bonanjo à Douala ce lundi 02 août.

«**Conduite en état d'ivresse** » et « **homicide involontaire** », tels sont les deux chefs d'accusation qui pèsent contre le jeune rappeur camerounais, impliqué dans un accident mortel du 15 juillet, et qui a coûté la vie à une jeune fille de 22 ans. L'affaire a été renvoyée au 12 août prochain après identification du mis en cause.

Erica Mfiya Mouliom quant à elle, a été inhumée ce samedi 31 juillet à Fouban, département du Noun, région de l'Ouest. Les enquêtes vont donc se poursuivre et Ténor, dont la détention est prévue pour une durée de six mois renouvelables, restera à la disposition de la justice.